



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués
en exercice : 55

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2020

A la suite d'une convocation en date du 17 septembre 2020, les membres composant le Conseil Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif, 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le mercredi 23 septembre 2020 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

✓ Etaient présents : 42

Mesdames, Messieurs, Luc BALLASSE, Hubert BOURING, Hubert BUR, Mireille CINQUALBRE, Bernard CLAVE, Bernard COLBUS, Salvator COSCARELLA, Roselyne DA SOLLER, Germain DERUDDER, André DUPPRE, Cyrille FETIQUE, Salvatore FIORETTO, Antoine FRANKE, François GATTI, Régis GAY, Roland GLODEN, Sabrina HASSINGER, Jean-Claude HEHN, Cathia HEIM, Pascal HELFENSTEIN, Jean-Paul HILPERT, Etienne HOFFERT, Jean-Claude HUBERT, Jean-Luc JEHIN, Claude KLEIN, Pierre LANG, Dominique LIMBACH, Jean-Luc LUTZ, Ginette MAGRAS, Sylvain NEUGEBAUER, Joël NIEDERLAENDER, Chantal PLATTE, Simone RAMSAIER, Joël ROMANG, Roland ROTH, Francis SCHORUNG, Emmanuel SCHULER, Serge STEBLER, David SUCK, Gérard THIEL, Pierre THIL, Emmanuel THIRY.

✓ Absents représentés par leurs suppléants : 2

Mesdames, Messieurs, Gilbert SCHUH représenté par sa suppléante Eliane JACQUES, Philippe SCHUTZ représenté par son suppléant Jean-Michel BRUN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

✓ Absents ayant donné procuration : 4

Messieurs, Durkut CAN a donné procuration à Roland ROTH, Pascal LAUER a donné procuration à Pascal HELFENSTEIN, Bernard PETRY a donné procuration à André DUPPRE, Jean-Paul TINNES a donné procuration à Roland GLODEN

✓ Excusés : 3

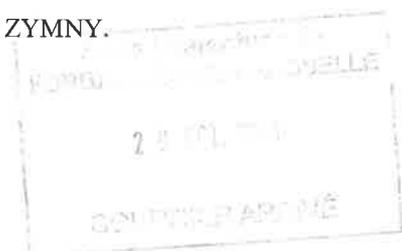
Messieurs, Guy BORN, Marc SENE, Jean-Jacques WURSTEISEN

✓ Absents : 4

Messieurs, Alexandre CASSARO, Christian CLEMENT, Jean MEKETYN, Didier ZYMNY.

05. ADMINISTRATION GENERALE

OBJET : ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU



Le Conseil Syndical,

EXPOSE que la possibilité est donnée aux EPCI de pouvoir désigner des conseillers syndicaux appelés à siéger en qualité de membres du Bureau du Conseil Syndical, autres que Président et Vice-Présidents.

Dans ce cadre, le nombre d'autres membres du Bureau est conditionné par la fixation du nombre de Vice-Présidents. Pour mémoire, le nombre total de membres du Bureau est de 25, Président et Vice-Présidents inclus. Ainsi, il convient au préalable, de définir le nombre de membres du Bureau restant à désigner, et ce tout en respectant les règles de répartition ci-dessous :

Interco.	Population 2020	Membres	TOTAL
CAFPF	78 570	4	4
CASC (AL)	66 357	4	4
CASAS	54 293	3	3
CCPBitche	35 169	2	2
CCFM	32 352	2	2
CCABPSU	25 107	2	2
CCDUF	24 902	2	2
CCHPB	23 555	2	2
CCW	18 296	2	2
CCB	13 644	2	2
TOTAL	372 245	25	25

CONSIDERANT que le nombre de Vice-Présidents est fixé à 2 (deux), il reste à élire 22 (vingt-deux) conseillers syndicaux appelés à siéger en qualité de membres du Bureau du Conseil Syndical, selon la répartition ci-dessous :

Interco.	Population 2020	Membres	dont Président	dont Vice-Président	Reste à désigner
CAFPF	78 570	4			4
CASC (AL)	66 357	4	1		3
CASAS	54 293	3			3
CCPBitche	35 169	2			2
CCFM	32 352	2		1	1
CCABPSU	25 107	2			2
CCDUF	24 902	2			2
CCHPB	23 555	2		1	1
CCW	18 296	2			2
CCB	13 644	2			2
TOTAL	372 245	25	1	2	22

VU les dispositions de l'article L.5711-1 du Code général des collectivités territoriales soumettant le syndicat aux mêmes dispositions d'ordre général que les EPCI concernant la désignation des membres du Bureau, les membres composant le Bureau son élus, par le Conseil Syndical, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le président de séance procède par intercommunalité, pour exposer le nombre de postes restant à pourvoir (Président et Vice-Président exclus) pour chacun afin de respecter les règles de représentativité, et invite le ou les candidats à se faire connaître pour chaque poste de membre du Bureau. La liste des candidats figure dans le tableau ci-dessous :

Interco.	Population 2020	Membres	dont Président	dont Vice-Président	Candidats
CAFPF	78 570	4			CASSARO Alexandre HEHN Jean-Claude HILPERT Jean-Paul KLEIN Claude
CASC (AL)	66 357	4	ROTH Roland		BOURING Hubert FETIQUE Cyrille NIEDERLAENDER Joël
CASAS	54 293	3			FRANKE Antoine MEKETYN Jean SCHULER Emmanuel
CCPBitche	35 169	2			HUBERT Jean-Claude ROMANG Joël
CCFM	32 352	2		LANG Pierre	RAMSAIER Simone
CCABPSU	25 107	2			SENE Marc WURSTEISEN Jean-Jacques
CCDUF	24 902	2			HOFFERT Etienne THIRY Emmanuel
CCHPB	23 555	2		SCHUTZ Philippe	DA SOLLER Roselyne
CCW	18 296	2			FIORETTO Salvatore THIL Pierre
CCB	13 644	2			GLODEN Roland TINNES Jean-Paul
TOTAL	372 245	25	1	2	22

Le président de séance enregistre les candidatures et invite les délégués à passer au vote. Chaque délégué titulaire (ou représenté par son suppléant), dépose dans l'urne, à l'appel de son nom, une enveloppe contenant son bulletin de vote inscrit sur papier blanc. Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et du doyen de l'assemblée.

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, les membres du Conseil Syndical,

Décident

- Outre le Président et les Vice-Présidents, d'installer les délégués élus en qualité de membres du Bureau dans l'ordre dans lequel ils ont été élus par l'Assemblée et conformément au tableau suivant :

Intercommunalité	Délégués membres du Bureau
Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France	CASSARO Alexandre
	HEHN Jean-Claude
	HILPERT Jean-Paul
	KLEIN Claude
Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie	FRANKE Antoine
	MEKETYN Jean
	SCHULER Emmanuel
Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences	BOURING Hubert
	FETIQUE Cyrille
	NIEDERLAENDER Joël
Communauté de Communes d'Alsace Bossue	SENE Marc
	WURSTEISEN Jean-Jacques
Communauté de Communes du Bouzonvillois Trois Frontières	TINNES Jean-Paul
	GLODEN Roland
Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont	HOFFERT Etienne
	THIRY Emmanuel
Communauté de Communes de Freyming-Merlebach	RAMSAIER Simone
Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois	DA SOLLER Roselyne
Communauté de Communes du Pays de Bitche	HUBERT Jean-Claude
	ROMANG Joël
Communauté de Communes du Warndt	FIORETTO Salvatore
	THIL Pierre

- D'autoriser le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 23 septembre 2020



Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,
Compte tenu de l'affichage du compte-rendu de la délibération, le... 23 OCT 2020
Et de la transmission en Sous-Préfecture le... 23 OCT 2020